

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 24 Mars 2022

Nombre de conseillers titulaires : 55

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre d'absents excusés : 8

1 - Budget Ville - Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité des membres le compte de gestion 2021 du budget Ville.

2 - Budget Lotissements - Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité des membres le compte de gestion 2021 du budget Lotissements.

3 - Budget Pôle Santé - Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité des membres le compte de gestion 2021 du budget Pôle Santé.

4 - Budget Ville - Vote du compte administratif

M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2021 du budget Ville résumé ci-dessous :

BUDGET GENERAL				
COMPTE ADMINISTRATIF 2021		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	13 758 709,79 €	15 505 409,82 €	1 746 700,03 €
	INVESTISSEMENT	6 099 876,24 €	5 513 031,43 €	-586 844,81 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		1 064 905,22 €	1 064 905,22 €
	INVESTISSEMENT		3 899 995,92 €	3 899 995,92 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	2 882 926,30 €	2 721 240,51 €	-161 685,79 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	13 758 709,79 €	16 570 315,04 €	2 811 605,25 €
	INVESTISSEMENT	6 099 876,24 €	9 413 027,35 €	3 313 151,11 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	19 858 586,03 €	25 983 342,39 €	6 124 756,36 €

5 - Budget Lotissements - Vote du compte administratif

M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2021 du budget Lotissements résumé ci-dessous :

BUDGET LOTISSEMENTS				
COMPTE ADMINISTRATIF 2021		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 831 515,36 €	1 817 947,45 €	-13 567,91 €
	INVESTISSEMENT	1 380 974,61 €	2 624 116,96 €	1 243 142,35 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		138 893,57 €	138 893,57 €
	INVESTISSEMENT	1 263 962,52 €		-1 263 962,52 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 831 515,36 €	1 956 841,02 €	125 325,66 €
	INVESTISSEMENT	2 644 937,13 €	2 624 116,96 €	-20 820,17 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	4 476 452,49 €	4 580 957,98 €	104 505,49 €

6 - Budget Pôle Santé - Vote du compte administratif

M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres le compte administratif 2021 du budget Pôle Santé résumé ci-dessous :

BUDGET POLE SANTE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2021		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	121 100,49 €	129 511,10 €	8 410,61 €
	INVESTISSEMENT	54 987,92 €	51 958,13 €	-3 029,79 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	33 181,47 €		-33 181,47 €
	INVESTISSEMENT	6 582,73 €		-6 582,73 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	154 281,96 €	129 511,10 €	-24 770,86 €
	INVESTISSEMENT	61 570,65 €	51 958,13 €	-9 612,52 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	215 852,61 €	181 469,23 €	-34 383,38 €

7 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2021 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2022 : 2 000 000 €

SOIT :

- Section d'investissement 2022 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 2 000 000 €

- Section de fonctionnement 2022 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : + 811 605,25 €

8 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2021 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2022 : 0,00 €

SOIT :

- Section d'investissement 2022 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

- Section de fonctionnement 2022 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : - 24 770,86 €

9 - Vote des taux de fiscalité locale

Le Conseil Municipal vote à la majorité des membres les taux des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

Montrevault-sur-Èvre	
	taux
Taxe foncière bâti	40,02 %
Taxe foncière non bâti	43,09 %

10 - Transfert de compétence "réseau public de chaleur" au SIEML

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le transfert au Siéml de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion par le Siéml de réseaux publics de chaleur ou de froid sur le territoire de la commune de Montrevault-sur-Evre.

11 - Subventions transition énergétique et environnementale

Mme Corinne Bourcier étant intéressée par l'affaire, son mandataire M. Jean-Luc Normand, n'exerce pas de vote en son nom.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions transition énergétique et environnementale telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 3 200 € :

Dénomination de l'association	Montant annuel
Amis de la Coulée verte à St Quentin en <u>Mauges</u>	400€
<u>Etang des Bruyères au Fuiet</u>	400€
Les Martins Pêcheurs à <u>Montrevault</u>	400€
Le <u>GDON de Montrevault-sur-Evre</u>	2 000€

12 - Subvention CPO CPIE

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 33 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le CPIE Loire Anjou pour la période 2021-2023.

13 - Subventions Culture

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Culture telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 14 850 € (le versement des subventions exceptionnelles est conditionné à la réalisation effective du projet) :

Association	Montant proposé
SUB VENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
<u>AU FIL DES PAGES - BIB. ST QUENTIN EN MAUGES</u>	150€
<u>BIBLI AU BRYENNES - SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY</u>	150€
<u>A DORE LIRE - BIB PUISET DORE</u>	150€
<u>ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE CHAUSSAISOISE</u>	150€
<u>CLAIR OBSCUR - MONTREVAULT</u>	350€
<u>HARMONIE DU VAL DE VRE</u>	2 300€
<u>QUENTIN ARTISTE ENTRE EN SCENE</u>	600€
SOUS TOTAL	3 850€
SUB VENTIONS EXCEPTIONNELLES	
<u>APCI</u>	4 000€
<u>QUE PASSO - PUISET DORE</u>	3 000€
<u>FEST AILLEURS FESTIVAL</u>	4 000€
SOUS TOTAL	11 000€
TOTAL	14 850€

14 - Subvention CPO Ecole de Musique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 une subvention avec part fixe de 91 500 € versée avant le 30 juin 2022, le solde sera calculé et versé avant le 31 décembre 2022 selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Ecole de Musique pour la période 2021-2023.

15 - Subvention achat véhicule service Culture

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL HT	<u>Co-financeurs</u>	
Acquisition véhicule	25 000,00 €	<u>État (DGD)</u>	20 000,00 €
		<u>Autofinancement</u>	5 000,00 €
TOTAL HT	25 000,00 €	TOTAL	25 000,00 €

16 - Subventions Tourisme, randonnée, patrimoine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Tourisme, randonnée, patrimoine telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 1 200 € :

Association	Proposition subvention 2022
<u>Èvre rando</u>	500 €
Fief patrimoine	500 €
Sauvegarde du patrimoine <u>caldéronnais</u>	200 €
Total	1200€

17 - Subvention CPO Maison du Potier

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 30 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association Village Potier pour la période 2021-2024.

18 - Subventions Sport

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Sport telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 54 090 € (le versement des subventions exceptionnelles est conditionné à la réalisation effective du projet) :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION	MONTANT
EVRE BASKET CLUB	7 480,00 €
AS LA SALLE LA POITEVINIÈRE FOOTBALL	3 080,00 €
FC CHAUDRON-SAINT QUENTIN	2 800,00 €
FC FUILET-CHAUSSAIRE	4 400,00 €
BEAUPREAU FIEF-SAUVIN BASKET	1 190,00 €
AVENIR SPORT SAINT PIERRE-MONTREVAULT	8 150,00 €
AUBRY-CHAUDRON BASKET	2 240,00 €
FUILETAIS-RÉMYGEOIS BASKET	4 620,00 €
FC FIEF-GESTÉ	2 650,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTLIMART	2 220,00 €
TWIRLING CLUB PUISET-CHAUSSAIRE	1 050,00 €
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARADIS	400,00 €
MONTREVAULT-SUR-ÈVRE TENNIS DE TABLE	1 770,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	1 170,00 €
AICMR ESCALADE	1 040,00 €
LES ELFES MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	1 990,00 €

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPM	730,00 €
ÈVRE'Y DANSE	1 410,00 €
TENNIS CLUB BOTZ-CHAUDRON	600,00 €
DANCEMUNIOS	200,00 €
TRAIL DE LA PIERRE QUI TOURNE	500,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	500,00 €
CLUB KART CROSS DES MAUGES	500,00 €
ENTENTE DES MAUGES	2 400,00 €
TOTAL	53 090,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
ASSOCIATION	MONTANT
AVENIR SPORT SAINT PIERRE-MONTREVAULT Tournoi de Pâques Didier Lebras	500,00 €
AS LA SALLE LA POITEVINIÈRE FOOTBALL Entente Féminine Montrevaault-sur-Èvre	500,00 €
TOTAL	1 000,00 €

19 - Subventions Vie associative

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Vie associative telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 18 920 € (le versement des subventions exceptionnelles est conditionné à la réalisation effective du projet) :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION	MONTANT
COMITÉ DES FÊTES LA CHAUSSAIRE	1 200,00 €
COMITÉ DES FÊTES MONTREVAULT	1 000,00 €
COMITÉ DES FÊTES SAINT QUENTIN	2 500,00 €
COMITÉ DES FÊTES SAINT RÉMY	3 000,00 €
COMITÉ LOISIRS FUILETAIS	1 400,00 €
AMICALE DES FÊTES LA BOISSIÈRE	500,00 €
SCALA	4 200,00 €
FIEF ANIMATION	1 500,00 €
ÉVASION LOISIRS LE PUISET DORÉ	500,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE LE FIEF SAUVIN	120,00 €
ATELIER DE SERVICES LA BOISSIÈRE	1 000,00 €
TOTAL	16 920,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
ASSOCIATION	MONTANT
COMITÉ DES FÊTES MONTREVAULT Fête de la Musique	1 500,00 €
COMITÉ DES FÊTES MONTREVAULT Week-end Jeux	500,00 €
TOTAL	2 000,00 €

20 - Subventions pour le financement des écoles privées sous contrat (OGEC)

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions pour les écoles privées (OGEC) telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 859 864 € :

	2022				Total subven- tion
	Maternelle		Elementaire		
	Effectifs 09/2021	Coût élève	Effectifs 09/2021	Coût élève	
La Boissière	12	1 488€	16	389€	24 080€
Le Fuiet	46	1 488€	102	389€	108 126€
Saint-Rémy	29	1 488€	75	389€	72 327€
La Chaussaire	0	1 488€	74	389€	28 786€
Puise-Doré	51	1 488€	34	389€	89 114€
Fief-Sauvin	62	1 488€	114	389€	136 602€
Montrevault	19	1 488€	33	389€	41 109€
Saint-Pierre	72	1 488€	156	389€	167 820€
Chaudron	16	1 488€	38	389€	38 590€
Saint-Quentin	39	1 488€	59	389€	80 983€
SCA	29	1 488€	75	389€	72 327€
Total	375		776		859 864€

21 - Subventions Familles Rurales Chaudron en Mauges, Saint Quentin en Mauges, la Salle et Chapelle Aubry

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions aux associations Familles Rurales de Chaudron en Mauges, St Quentin en Mauges et

La Salle et Chapelle Aubry et telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 16 950 € :

Tiers	Commune déléguée	Propositions du <u>copil</u>
Familles Rurales – restauration scolaire et périscolaire	Chaudron en <u>Mauges</u>	10 500 €
Familles Rurales – restauration scolaire	La Salle et Chapelle <u>Aubry</u>	6 000 €
Familles Rurales – piscine	St Quentin en <u>Mauges</u>	450 €
TOTAL		16 950 €

22 - Subvention CPO La Mie de Pain

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 18 100 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association La Mie de Pain pour les périodes 2011/2026 et 2014/2026.

23 - Subventions Santé

Jean-Marc Verhaeghe, intéressé par l'affaire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Santé telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 15 767 € (le versement de la subvention exceptionnelle est conditionné à la réalisation effective du projet) :

Subventions de fonctionnement	
<u>ADMR LE BOCAGE</u>	4 183 €
<u>ADMR LES COTEAUX</u>	1 306 €
<u>ADMR LES MINES D'OR</u>	7 335 €
<u>ADMR LA SANGUEZE</u>	267 €
<u>APAHRC</u>	576 €
<u>FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES</u>	1 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250 €
FRANCE VICTIMES 49	150 €
<u>ENTRAID'ADDICT 49 (ALCOL ASSISTANCE)</u>	150 €
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €
TOTAL	15 367 €
Subvention exceptionnelle	
<u>BEAUPREAU VELO SPORT</u> pour le « Critérium de Léo »	400 €
TOTAL GÉNÉRAL	15 767 €

24 - Subventions Insertion

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Insertion telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 650 € :

Association LES CONCILIEURS DE JUSTICE	500 €
Association SOLIDARITÉS PAYSANS 49	150 €
TOTAL	650 €

25 - Subventions Seniors

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2022 les subventions Seniors telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 600 € :

Association les Amis des Troènes (EHPAD St-Pierre-Montlimart)	600 €
--	-------

26 - Modification programme logements location/accession - Le Belvédère à Montrevault

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres l'annulation des termes de la délibération 2016-113- du 20/06/2016, fixant le prix de vente initial et accepte de vendre le terrain à Anjou Atlantique Accession :

- Prix de vente du terrain :	90 000.00 € HT
- TVA à 5 % sur la marge :	4 297.05 €
- Prix de vente TTC :	94 297.05 € TTC

27 - Travaux d'aménagement du bâtiment BTM à Montrevault - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer les marchés relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment BTM à Montrevault de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot- € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
Lot n° 1 Clôture extérieures	4	28 985,00 €	1- suppression des plaques bétons en pied de clôture	5 700,00 €	ESPACE CLOTURE	25 000,00 €	non	-2 997,00 €
Lot n° 2 Enveloppe du bâtiment	1	29 839,00 €			GALLARD	27 586,00 €		
Lot n° 3 Etanchéité	1	12 000,00 €	1- Dépose et pose d'une couverture neuve en bac acier avec étanchéité	100 000,00 €	ACE	22 400,00 €	non	101 900,00 €
Lot n° 4 Gros oeuvre	2	24 331,00 €			BOISSEAU	19 000,00 €		
Lot n° 5 Doublage - Cloisons - Plafonds	0	32 302,00 €						
Lot n° 6 Menuiseries intérieures	1	9 949,00 €			PERRIN	16 314,52 €		
Lot n° 7 Sols souples - peinture	2	25 754,00 €	1- Remplacement du sol souple dans vestiaires, dégagement et stockage par du carrelage 45x45	4 000,00 €	FREMONDIÈRE	19 500,00 €	non	4 456,54 €
Lot n° 8 Plomberie - Ventilation	0	3 600,00 €						
Lot n° 9 Electricité courants forts et faibles	2	37 128,00 €			ORC	38 205,49 €		
Total	13	203 888,00 €		109 700,00 €		168 006,01 €		103 359,54 €

28 - Tarifs séjours été 2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres les tarifs pour les séjours été 2022 :

Séjours Enfance

QF	Séjour Création en Bois Jallais (49)		Séjour « C'est toi Qui choisit » St-Lézin (49)		Séjour La Clé Des Champs Andard (49)		Séjour « Kamp-Lanta » La Pétière - Chaudron-en- Mauges (49)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	84	101	72	87	100	120	55	66
301-600	93	112	80	96	112	134	61	73
601-900	103	124	89	107	124	149	68	81
901-1200	115	138	99	119	138	165	75	90
1201-1500	126	152	109	131	151	182	83	99
1501-1800	139	167	120	144	167	200	91	109
1801-2100	153	184	132	159	183	220	100	120
> 2101	168	202	145	174	202	242	110	132

QF	Séjour Équitation Écurie du Beuvron Andrezé (49)		Séjour « Sport Découverte » Brulon (72)		Séjour à Pont-Caff Pont-Caffino Maisdon s/ Sèvre (44)		Séjour Nautique Natur'O Loisirs Pouancé (49)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	107	128	113	136	98	118	69	82
301-600	119	143	126	151	109	131	76	91
601-900	132	159	140	168	121	146	85	102
901-1200	147	176	155	187	135	162	94	113
1201-1500	161	194	171	205	148	178	104	124
1501-1800	178	213	188	226	163	196	114	137
1801-2100	195	234	207	248	180	216	125	150
> 2101	215	258	228	273	198	237	138	165

Séjours Jeunesse

QF	Séjour Nautique Pouancé (49)		Séjour Sensations ! Moutiers les Mauxfaits (85)		Séjour à la Mer Noirmoutier (85)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	111	133	112	134	110	132
301-600	123	148	124	149	122	147
601-900	137	164	138	165	136	163
901-1200	152	183	153	184	151	181
1201-1500	167	201	168	202	166	199
1501-1800	184	221	185	222	183	219
1801-2100	203	243	204	244	201	241
> 2101	223	267	224	269	221	265

QF	Séjour à Mervent ! Mervent (85)		Bivouac Pêche Brissac-Quincé (49)		Bivouac Itinérance Canoë - Vélo (49)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	114	137	65	78	56	67
301-600	127	152	72	87	62	74
601-900	141	169	80	96	69	83
901-1200	157	188	89	107	77	92
1201-1500	172	207	98	118	84	101
1501-1800	189	227	108	129	93	111
1801-2100	208	250	119	142	102	122
> 2101	229	275	130	157	112	135

29 - Formation - Adoption du règlement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres le règlement formation à compter du 1^{er} avril 2022.

30 - Attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres l'instauration de l'IFCE dans le cadre des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des élections.

Séance levée à 22h45

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 avril 2022 à 20 heures